

Rôle de la séance publique du 06/05/2025 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2302233 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	COMMUNE DE VAINS	Me BOUTHORS-NEVEU
Défendeur	M. et Mme B Marie-Anne	MARTIN AVOCATS
	M. et Mme V Johan	MARTIN AVOCATS
Intervenant	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL SUD MANCHE BAIE DU MONT SAINT MICHEL	CABINET LEXCAP RENNES
Autres parties	MINISTERE DE LA CULTURE	

Requête de la commune de Vains contre le jugement n° 2102221 du 2 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a, à la demande de M. Johan et Mme Marie-Anne V, annulé l'arrêté du 21 avril 2021 par lequel le maire de Vains a délivré à M. A un permis de construire une maison d'habitation et une piscine sur les deux parcelles n° 0177 et 0178 situées place de la Chaussée.

02) N° 2302244 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. A Abdelmoumène	SELARL JURIADIS
Défendeur	M. et Mme B Marie-Anne	MARTIN AVOCATS
	M. et Mme V Johan	MARTIN AVOCATS
Autres parties	COMMUNE DE VAINS MINISTERE DE LA CULTURE	Me BOUTHORS-NEVEU

Requête de M. Abdelmoumène A contre le jugement n° 2102221 du 2 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a, à la demande de M. Johan et Mme Marie-Anne V, annulé l'arrêté du 21 avril 2021 par lequel le maire de Vains a délivré à M. Abdelmoumène A un permis de construire une maison d'habitation et une piscine sur les deux parcelles n° 0177 et 0178 situées place de la Chaussée.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2303691

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur Mme B Odette GUEGUEN MORGANE
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Odette B contre le jugement n° 2216777 du 24 Octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions du 29 juillet 2022 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant aux enfants mineurs Charlotte et Julien B la délivrance de visas d'entrée et de long séjour en qualité de membre de famille de réfugiée.

04) N° 2303740

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur M. K Aboubacar Sidiki Me TERCERO
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Aboubacar Sidiki K contre le jugement n° 2300117 du 10 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée pour son enfant Kemo K au motif de la réunification familiale.

05) N° 2303746

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur M. T Soriba Me ROULLEAU
Mme C Mariam Me ROULLEAU
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Soriba T et Mme Mariama C contre le jugement n° 2212040 du 7 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre la décision de l'autorité consulaire française à Coakry (Guinée) refusant à Mme C et à l'enfant Ibrahima Sory T la délivrance de visas d'entrée et de long séjour au titre de la réunification familiale.

06) N° 2400701

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur M. B Ibrahima MCL AVOCATS
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Ibrahima B contre le jugement n° 2304633, 2304634, 2304636 et 2304638 du 13 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté ses demandes tendant à l'annulation des décisions de l'autorité consulaire française à Dakar (Sénégal) du 9 décembre 2022 refusant à Mme Oumou Koultoumi B ainsi qu'aux jeunes Aïssatou B , Salamata B et Salimatou B la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour au titre du regroupement familial.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN**07) N° 2400881****RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	Mme	A	Leila	Me REGENT
	Mme	A	Muna	Me REGENT
	M.	A	Abdimalik	Me REGENT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Leila A contre le jugement n°2302922 du 15 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision née le 1er octobre 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre la décision de l'ambassade de France à Djibouti du 5 juin 2022, refusant de délivrer à Mme Muna A , à M. Abdimalik A et à l'enfant Yasmin A un visa de long séjour au titre de la réunification familiale, a, à son tour, implicitement refusé de délivrer les visas sollicités ;

08) N° 2400916**RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	M.	K	Diby Jean Pierre	MBA N.KAMAGNE ROSE
	M.	K	Yao Loïc	MBA N.KAMAGNE ROSE
	M.	K	Koffi Jules	MBA N.KAMAGNE ROSE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de M. Koffi Jules K , M. D Jean-Pierre K et M. Yao Loïc K contre le jugement n° 2303635 du 23 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation des les décisions du 24 octobre 2022 par lesquelles l'autorité consulaire française en Côte-d'Ivoire a refusé de délivrer à M. D Jean-Pierre K et M. Yao Loïc K des visas de long séjour en qualité d'enfants étrangers d'un ressortissant français.

09) N° 2401134**RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	Mme	S	Tsering Choden	Me LE FLOCH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			

Requête de Mme Tsering Choden S contre le jugement n° 2213723 du 24 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 22 mars 2022 de l'autorité diplomatique et consulaire française à New Delhi (Inde) refusant à l'enfant mineur la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France demandé au titre de la réunification familiale.

10) N° 2401190**RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Défendeur	Mme	E	Samin	Me ROBINE

Recours du ministre de l'intérieur et des outre-mer contre le jugement n° 2011502 du 21 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, à la demande de Mme Samin E , annulé la décision du 29 juin 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

11) N° 2402128

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. M Sahbi

Me CISSE

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2310005 du 3 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Sahbi M , annulé la décision du 22 juin 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 27 juin 2022 de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) rejetant sa demande de visa de long séjour en qualité de conjoint d'une ressortissante française.

N° 25/160

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 06/05/2025 à 10h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2101244

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur		ASSOCIATION DITE SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
		ASSOCIATION DES AMIS DU DOMAINE MEDIEVAL DE MOULLINS	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
		ASSOCIATION BIEN VIVRE DANS LE CALME	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	D	ANDRE ET BRIGITTE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	H	JEAN ET MARIE-ODILE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	H	BARTELD ET GERDA	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	F	PHILIPPE ET KATHERYN	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	R	FRANCIS ET VERONIQUE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	G	ALAIN ET BRIGITTE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	G	JEAN-PIERRE ET CATHERINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	L	OLIVIER ET ALINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M.	P	FREDERIC	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	C	LAURENT ET BARBARA	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	B	JEAN ET CECILE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	JACQUELINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Mme	D	MARTINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	R	JONATHAN ET STEPHANIE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
M. et Mme	R	STANISLAS ET CATHERINE	SELAS DE BODINAT ECHEZAR AVOCATS ASSOCIES
Défendeur		SOCIETE CENTRALE EOLIENNE DE LA VOIE VERTE	CABINET KALLIOPE

Requête de l'association dite "association pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France" et autres contre le jugement n° 1802845 du 25 février 2021 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 novembre 2017 par lequel le préfet de la Sarthe a délivré une autorisation unique d'exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et un poste de livraison à la société Centrale éolienne de la voie verte sur le territoire des communes de Saint-Longis et Vezot.

02) N° 2202638

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. et Mme	M	Eugène	SELARL EBC AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE CHANGE			CABINET LEXCAP RENNES
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL			CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. et Mme Eugène M contre le jugement n° 1910523 du 15 juin 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande la de condamner solidairement la commune de Changé et Laval Agglomération à leur verser la somme de 4 127 000 euros, assortie des intérêts au taux légal à compter du 20 septembre 2019.

03) N° 2401246

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. et Mme	M	Eugène et Michèle	Me GRISEL
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL			CABINET LEXCAP RENNES

Requête de M. et Mme Eugène M contre le jugement n° 2000945 du 22 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Laval Agglomération a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal.

04) N° 2302070

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Défendeur	Mme	A	Mira	Me D'ALLIVY KELLY
	M.	L	Didi	Me D'ALLIVY KELLY
	Mme	L	Nahomi	Me D'ALLIVY KELLY

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2210862 du 5 juin 2023 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a, sur la demande de Mme Mira A et autres, annulé la décision implicite née le 9 avril 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions de l'ambassade de France en République démocratique du Congo refusant de délivrer à M. Didi L , Renedi L , Tatiana L , Benoit L et Chrisolin L , des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

05) N° 2302300 RAPPORTEUR : M. MAS

06) N° 2302458 RAPPORTEUR : M. MAS

07) N° 2400188 RAPPORTEUR : M. MAS

08) N° 2402738 **RAPPORTEUR : M. MAS**

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2310472 du 16 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Mouloud M et M. Karim M , annulé la décision implicite née le 12 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 5 avril 2023 de l'autorité consulaire française à Alger (Algérie) refusant à M. Karim M la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de travailleur salarié.

Rôle de la séance publique du 06/05/2025 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2301421		RAPPORTEUSE : Mme MONTES-DEROUET		
Demandeur	Mme	S	Anne-Laure	CABINET ARES
	M.	S	Dominique	CABINET ARES
	Mme	S	Raphaële	CABINET ARES
	M.	S	Thomas	CABINET ARES
	Mme	P	Laurence	CABINET ARES
	M.	P	Matthieu	CABINET ARES
Défendeur	M.	G	Pascal	SELARL JURIADIS
	COMMUNE DE SAINT-PAIR-SUR-MER			BOISSONNET RUBI RAFFIN GIFFO

Requête de Mme Anne-Laure S et autres contre l'ordonnance n° 2101398 du 9 mars 2023 par laquelle le président de chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté pour irrecevabilité leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2019 par lequel le maire de Saint-Pair-sur-Mer a délivré un permis de construire modificatif à M. Pascal G et de la décision du 18 mars 2021 portant rejet de leur recours gracieux.

02) N° 2302833		RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET		
Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR			
Défendeur	Mme	L	Goussi Mawuena Cellia	Me GUILBAUD
	Mme	B	Nyntia Gracia Emefa	Me GUILBAUD

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2213339 du 21 juillet 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Goussi Mawuena Cellia L et Mme Nyntia Gracia Emefa B, annulé la décision en date du 20 juillet 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision de l'autorité consulaire française à Lomé (Togo) refusant un visa d'entrée et de long séjour à Mme B au titre de la réunification familiale.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2402434 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUE

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. T Idrissa

GRIOLET FABIENNE

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2108660 du 21 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Idrissa T , annulé la décision du 10 septembre 2020 par laquelle le Ministre de l'Intérieur a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

04) N° 2402435 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUE

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. S Dieudonné

Recours du Ministre de l'Intérieur contre le jugement 23NT09974 du 17 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Dieudonnée S , annulé les décisions du 14 mars 2023 par lesquelles l'autorité consulaire française à Pointe-Noire (République du Congo) a refusé de délivrer à Mme S ainsi qu'à Eliph Blessing S des visas de long séjour au titre du regroupement familial.

05) N° 2402596 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUE

Demandeur Mme G Alimentour

Me REGENT

M. G Nohanin Gabin

Me REGENT

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Nohanin G contre le jugement n° 2304095 du 19 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 9 mars 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les décisions du 13 décembre 2022 de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant de délivrer à M. Nohanin Mougna Duval G et à Mme Alimentour Carole Vanessa G des visas de long séjour en qualité d'enfants d'un ressortissant français.